



Harcèlement morale par des subordonnés

Par **Harcelement**, le 15/06/2009 à 18:50

Bonjour,

Je souhaiterais savoir comment prouver un harcèlement morale de la part de ses subordonnés ?

C'est le cas d'une responsable qui est humiliée, agressée verbalement, mis à l'écart par la totalité des membres de son équipe. Ils ne respectent pas ses consignes, ne lui parlent pas, mais lui aboient dessus des qu'elle ouvre la bouche.

Comment prouver qu'elle est maltraitée dans son travail car elle en peu plus de cette stuation. Je precise qu'elle en a parlé a ses supérieurs qui ont envoyé des médiateurs pour tenter de régler le probleme mais ça a empiré.

Merci de me conseiller

Par **jrockfalyn**, le 16/06/2009 à 01:04

Bonjour,

Saisissez le CHSCT ou les DP pour signaler l'atteinte à votre dignité (ces deux instances représentatives du personnel disposent d'un droit d'alerte).

Le médiateur a dû faire des propositions pour tenter de concilier les parties en informant celles-ci des conséquences juridiques de la situation observée... Quid de la réaction de

l'employeur sur ces conclusions ?

Interpellez votre employeur (courrier RAR) pour le mettre devant ses obligations et notamment son obligation de sécurité de résultat concernant la santé physique et mentale de la salariée que vous êtes (même si vous êtes dans l'encadrement).

Saisissez un syndicat proche des personnels d'encadrement (cadres ou agents de maîtrise) pour engager une action en responsabilité...

Cordialement
JR